

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2022-11  
du 13 juin 2022**

**Madame la Maire,**

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

**DECIDE**

Article 1 : d'accepter le don d'électroménager d'ELECTRO DEPOT :

- plaque à induction VALBERG posable	46.83 €
- réfrigérateur 3 portes Valberg 334 L	231.29 €
- bouilloire High One 1.7 L	4.89 €
- cafetière High One	7.06€
- lave-linge front 7 kg Valberg,	145.39 €
- cuisinière induction	266.40 €

pour l'équipement d'un logement social destiné à l'accueil de réfugiés ukrainiens, s'élevant à la somme totale de 701.86 €.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 14 JUIN 2022  
Notifiée le : 14 JUIN 2022  
Affichée le : 14 JUIN 2022

